



Militaires et politiques : débats d'aujourd'hui sur l'éolien

Depuis le 18/06/2021, l'implantation d'éoliennes dans un rayon de 70km autour des radars militaires est soumise à autorisation du Ministère des Armées.

Cette mesure nous concerne assez directement : en effet, Vanosc se trouve à 72km à vol d'oiseau de la Base aérienne 942, Lyon-Mont-Verdun, centre névralgique de la défense aérienne française qui couvre tout le sud du pays, et constitue l'un des quatre centres de validation du nouveau système intégré de commandement et de conduite d'opérations aériennes de l'OTAN. Bien sûr, nous sommes juste au-delà du périmètre défini par la réglementation. Cependant, compte tenu de l'importance stratégique de ces radars, nous avons écrit au colonel commandant la base 942, dans l'espoir qu'il juge opportun de prendre position à ce sujet.

Le même jour, le Sénat a adopté un amendement à la loi Climat, donnant aux maires un droit de veto à l'implantation d'éoliennes dans la commune. Ce serait une excellente nouvelle étant donné la position du Conseil municipal vanoscois, mais malheureusement il est vraisemblable que l'Assemblée nationale reviendra sur cette mesure à laquelle s'oppose le Ministère de la Transition écologique.

Comme nous l'avons déjà souligné souvent, l'avis de la commune n'est donc encore pas décisif et ne le sera peut-être pas dans l'avenir proche : c'est toujours le Préfet, après enquête publique, qui tranche en dernier ressort. Il convient donc encore une fois, et plus que jamais, de rester mobilisés, d'autant plus que, n'en doutons pas, EDPR continue à avancer son projet.

Enfin, tout récemment nous avons pu lire, dans les professions de foi des élus au Département et à la Région, des engagements concernant la protection de nos crêtes et de nos Espaces Naturels Sensibles, et la promotion d'autres énergies renouvelables moins destructrices pour notre environnement. Nous leur avons donc écrit ou dans certains cas réécrit pour leur rappeler ces engagements.

À suivre donc, nous restons vigilants et actifs. Et nous vous souhaitons à toutes et tous, si vous en prenez, d'excellentes vacances.

Le président, Jean-Marc Serve

« La guerre des éoliennes »

Revue Transitions et Énergies, n° 9, juin-juillet-août 2021, 76 p., 8€

<https://www.transitionsenergies.com>



Les pales des éoliennes doivent être remplacées tous les dix ans environ.

Nous vous recommandons ce numéro de revue tout à fait passionnant, dont est extraite l'image ci-contre. Voici le résumé présentant le dossier :

« Les éoliennes cristallisent toutes les contradictions, les postures, les hypocrisies et les errements de la transition. Elles ne sont pas le mal absolu que dénoncent leurs adversaires et elles ne sont pas non plus capables de fournir à elles seules une électricité abondante, fiable et peu coûteuse. Leur développement à marche forcée en France a peu de justifications. Pourquoi remplacer de l'électricité décarbonée peu coûteuse nucléaire par de l'électricité décarbonée intermittente et plus chère éolienne ? Les éoliennes seront, compte tenu de leurs limitations, un élément finalement marginal de la transition énergétique. Raison de plus pour ne pas en faire un nouveau sujet de fracture entre la France des métropoles et la France périphérique. »

<https://www.preservonsvanosc.com/>

